



PROCEDURE DE DEMANDE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Les demandes de subventions au titre de l'année 2025-2026 doivent être transmises au service des affaires générales, à l'aide du formulaire en ligne, au plus tard le **16 octobre 2025**, afin d'être présentées au conseil de faculté du **20 novembre 2025** et au conseil d'administration de l'université **en décembre**.

IMPORTANT: Il est rappelé aux étudiants que la commission ne se réunissant qu'une fois dans l'année (novembre), <u>les demandes arrivant après le 16 octobre 2025 ne pourront pas faire l'objet d'une subvention durant l'année 2025-26</u>. Nous vous invitons donc à bien anticiper vos besoins sur toute l'année à venir.

Avant de soumettre votre demande, vérifiez qu'elle rentre bien dans les critères d'attribution de subventions aux étudiants, votés par le Conseil de la Faculté de Santé (cf document joint).

Les demandes devront comporter les éléments suivants :

- Nom de l'association (préciser le nombre d'adhérents de l'association)
- Titre de la demande
- Montant demandé
- Coordonnées des responsables de l'association (numéro de téléphone + adresse mail)
- <u>Argumentaire</u> justifiant l'objet et le montant de la demande (fonctionnement, investissement, projet, public cible, ...) sous forme d'une lettre et d'un <u>tableau</u> <u>récapitulatif indiquant le détail et le total des montants</u>. Dans la mesure du possible, fournir des devis et/ou factures (éventuellement des années précédentes).
- La charte des associations UT signée

<u>Pour rappel</u>: Pour recevoir une subvention, les associations étudiantes doivent être référencées et avoir signé la charte des associations de l'UT.

Les associations ont également la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention CVEC au pôle animation de l'UT :

- ➤ Contact : <u>dfvu-poleanimations.contact@utoulouse.fr</u> ; Bât 1 TP1 Bureau B15 Ainsi qu'une auprès des services dédiés du CROUS :
 - Contact : projet.cvec@crous-toulouse.fr